COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 2 mars 2026

Délibération n°2026/1/4 **Nomenclature : 6.1**

OBJET : MUTUALISATION PLURICOMMUNALE D'UN SONOMÈTRE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 à L.2212-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L.511-1 et suivants, L.512-1-1 et suivants, R.512-1 à R.512-6 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R.1334-31 et suivants ;

Vu la Délibération n°2021/7/88 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021, reçue par les services préfectoraux le 15 décembre 2021, relative à la mutualisation pluricommunale d'un sonomètre ;

Considérant que l'utilisation d'un sonomètre par les agents de police municipale concourt à prévenir les nuisances sonores et de fait, à assurer la tranquillité publique ;

Considérant la faible fréquence d'utilisation de ce matériel dont la maintenance, indispensable à son bon fonctionnement, est coûteuse ;

Considérant le souhait des communes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies de continuer à partager tant l'utilisation d'un sonomètre que les coûts engendrés par celle-ci ;

Considérant que la convention de mutualisation pluricommunale du sonomètre prise en application de la délibération susvisée du 13 décembre 2021 est parvenue à son terme ;

Au regard de ce qui précède, il est proposé de renouveler le principe de la mutualisation d'un sonomètre entre les villes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies, par la conclusion d'une nouvelle convention.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil :

- d'approuver le principe du renouvellement de la mutualisation pluricommunale d'un sonomètre entre les communes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies ;
- d'autoriser à mutualiser les frais relatifs à l'utilisation d'un sonomètre (maintenance et étalonnage) ;
- de l'autoriser à signer la convention ci-jointe portant mutualisation pluricommunale d'un sonomètre entre les communes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Wambrechies ;

LE CONSEIL,